



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH - 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

BOURGEOISIE

COMPTE 2022

Approuvé par le Conseil municipal le 23 mai 2023

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

Approuvé par l'Assemblée primaire le 13 juin 2023

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
▪ Convocation de l'assemblée primaire	4
▪ Message du Conseil bourgeoisial	5-11
▪ Indicateurs financiers	12-32
▪ Compte de résultats par classification fonctionnelle	33-36
▪ Compte de résultats par classification par nature	37-40
▪ Bilan	41-43
▪ Tableaux des immobilisations	44-45
▪ Crédits d'engagements et complémentaires	46
▪ Etat du capital propre	47
▪ Tableau des provisions	48
▪ Tableau des participations	49
▪ Tableau des garanties	50
▪ Rapport de révision	51
▪ Principes pour la présentation et la tenue du compte	52-57



ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'assemblée primaire bourgeoisiale est convoquée à la **salle bourgeoisiale de St-Martin**

MARDI 13 JUIN 2023 A 19H30

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2022 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Divers

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie peuvent être consultés au greffe communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

En vertu de l'art. 100 de la loi sur les communes, les procès-verbaux des assemblées primaires bourgeoisiales peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

St-Martin, le 23 mai 2023

BOURGEOISIE DE ST-MARTIN


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal



MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL COMPTE 2022

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 février 2021 la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) permettant aux Communes et Bourgeoisies valaisannes d'établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2.

Ainsi, le compte 2022 qui est présenté a été élaboré selon le nouveau plan comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes.

1. APERCU GENERAL

Avec un total de revenus financiers de CHF 747'602 et un total de charges financières de CHF 703'586, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de CHF 44'016 supérieure de CHF 21'046 au budget 2022.

Les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement.

Après comptabilisation des amortissements, des attributions aux fonds spéciaux pour CHF 6, le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 44'008.

		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	529'431.00	478'550.00	703'586.54
Revenus financiers	+ CHF	547'080.38	501'520.00	747'602.69
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	1.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	12.41	20.00	6.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	17'636.97	22'950.00	44'008.95

Le compte 2022 ne présente pas d'investissements

		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

2. EVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement couvrant les investissements nets, le compte de financement présente un excédent de CHF 44'016.

		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15

Le capital propre qui se montait à CHF 198'127 au 31.12.2021 passe à CHF 242'142 au 31.12.2022.

Aperçu du bilan	Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
Capital propre	198'127.79	242'142.94
Capital propre	198'127.79	242'142.94

Les engagements financiers à court terme de CHF 209'735 au 31.12.2021 passent à CHF 161'533 au 31.12.2022.

Aperçu du bilan	Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
Engagements financiers à court terme	209'735.79	161'533.31
Capitaux de tiers	209'735.79	161'533.31

3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

La recommandation n° 4 sur la présentation du compte de résultats prévoit deux niveaux de résultats.

Le premier (O1) renseigne sur le résultat provenant de l'activité opérationnelle (résultat de l'activité d'exploitation et de l'activité de financement) et le deuxième (E1) sur le résultat provenant de l'activité extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

En regard du budget, les charges d'exploitation, amortissements compris, ont augmenté de CHF 225'023 ou 47.01%. Les revenus d'exploitation affichent une hausse de CHF 245'676 ou 48.98%. Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1), présente un bénéfice de CHF 43'582, et est en amélioration de CHF 20'652.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de CHF 426 est en augmentation de CHF 406. Le total du compte de résultats affiche un excédent de CHF 44'008 en augmentation de CHF 21'058 par rapport au budget 2022.

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	9'000.00	9'100.00	9'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	511'803.50	464'450.00	686'188.04
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	1.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	12.41	20.00	6.20
36 Charges de transferts	CHF	8'627.50	5'000.00	8'398.50
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	529'443.41	478'570.00	703'593.74
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	21'602.15	26'000.00	32'974.70
42 Taxes	CHF	166'092.42	155'500.00	303'958.89
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	358'953.40	320'000.00	410'242.90
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	546'647.97	501'500.00	747'176.49
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		17'204.56	22'930.00	43'582.75
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	432.41	20.00	426.20
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	432.41	20.00	426.20
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		17'636.97	22'950.00	44'008.95
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	17'636.97	22'950.00	44'008.95

3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel (30)

Les charges de personnel restent identiques au budget 2022 (autorités et commissions).

Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les travaux d'entretien des forêts représentent 96.23% des charges de biens et services.

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Le local forestier, construit sur le domaine de l'Etat du Valais et repris par ce dernier sans indemnité, a été entièrement amorti, soit un amortissement de CHF 1.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Le compte 2022 affiche une attribution au financement spécial, fonds forestier de réserve, de CHF 6.

Charges de transferts (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques. Celles-ci sont stables à CHF 8'398.

3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

Patentes et concessions (41)

Les patentes et concessions, constituées par les revenus de concession de la Gravière du Val d'Hérens, présentent un total de recettes de CHF 32'974, en augmentation de CHF 6'974 par rapport au budget.

Taxes (42)

Les taxes d'utilisation et recettes sur prestations sont en hausse de CHF 148'458. La vente de bois de service et industrie pour un montant de CHF 266'838 représente l'essentiel des recettes de ce poste.

Revenus de transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent toutes les subventions perçues auprès des collectivités publiques (Canton du Valais). Celles-ci affichent une augmentation de CHF 90'242 par rapport au budget 2022 à CHF 410'242.

3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Charges financières (34)

Le compte 2022 ne présente pas de charges financières.

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers sont en hausse de CHF 406. La comptabilisation des loyers et fermages sous les revenus financiers est en la raison.

4. COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le compte 2022 ne présente pas de dépenses d'investissements.

5. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Pour évaluer la situation financière des Communes valaisannes, 8 indicateurs ont été retenus et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le Canton du Valais.

Ci-après, nous présentons le résultat des indicateurs pour les comptes 2021 et 2022.

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)			
2. Degré d'autofinancement (I2)			
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.00% bon	0.00% bon	0.00% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	38.34% très bon	21.61% très bon	28.68% très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00% eff. d'inv. faible	0.00% eff. d'inv. faible	0.00% eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	0.00% charge faible	0.00% charge faible	0.00% charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-90 patrimoine net	-144 patrimoine net	-117 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	3.23% mauvais	5.89% mauvais	4.76% mauvais

6. AUTRES RENSEIGNEMENTS (tableaux et engagements)

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires	Néant
Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires	Néant
Tableau des provisions	Néant
Tableau des participations	
Engagements conditionnels	Néant

7. CONCLUSION

En vertu des éléments cités ci-dessus, la Bourgeoisie de St-Martin ne présente pas de découvert au bilan et répond, dès lors, aux exigences fixées par la Loi sur les Communes et l'Ordonnances sur la gestion financière des communes.

Le compte 2022 enregistre un bénéfice de CHF 44'008 supérieur à celui prévu au budget de CHF 21'058. Le capital propre s'inscrit à CHF 242'142, tandis que l'endettement brut s'élève à CHF 161'533.

Toutefois, une gestion rigoureuse des charges forestières doit dégager une marge d'autofinancement permettant le remboursement, à terme, de la dette que la Bourgeoisie a contractée envers la Commune de St-Martin.

La collaboration avec le Triage forestier d'Evolène donne pleinement satisfaction et présente une solution appropriée aux travaux d'entretien forestiers. Nous saisissons l'occasion pour remercier le garde-forestier, Frédéric Pralong, pour la qualité de son travail, ainsi que l'administration communale et la commission forestière pour la rigueur et le sérieux manifestés dans la gestion financière de la Bourgeoisie.

Nous invitons l'assemblée primaire à adopter le compte 2022 de la Bourgeoisie tel que présenté.

St-Martin, mai 2023

Bourgeoisie de St-Martin
Président
Alain Alter

Bourgeoisie de St-Martin
Secrétaire communal
Michel Gaspoz

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	9'000.00	9'100.00	9'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	511'803.50	464'450.00	686'188.04
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	1.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	12.41	20.00	6.20
36 Charges de transferts	CHF	8'627.50	5'000.00	8'398.50
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	529'443.41	478'570.00	703'593.74
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	21'602.15	26'000.00	32'974.70
42 Taxes	CHF	166'092.42	155'500.00	303'958.89
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	358'953.40	320'000.00	410'242.90
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	546'647.97	501'500.00	747'176.49
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		17'204.56	22'930.00	43'582.75
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	432.41	20.00	426.20
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	432.41	20.00	426.20
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		17'636.97	22'950.00	44'008.95
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	17'636.97	22'950.00	44'008.95

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	529'431.00	478'550.00	703'586.54
Revenus financiers	+ CHF	547'080.38	501'520.00	747'602.69
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	1.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	12.41	20.00	6.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	17'636.97	22'950.00	44'008.95
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	17'649.38	22'970.00	44'016.15

Aperçu du compte annuel		Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		529'443.41		478'570.00		703'593.74	
Total des revenus			547'080.38		501'520.00		747'602.69
Excédent de revenus		17'636.97		22'950.00		44'008.95	
Excédent de charges			-		-		-
Total		547'080.38	547'080.38	501'520.00	501'520.00	747'602.69	747'602.69
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		-		-	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
Investissements nets 3)			-		-		-
Total		-	-	-	-	-	-
Financement							
Report des investissements nets		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			-		-		1.00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			12.41		20.00		6.20
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions au capital propre		-		-		-	
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats			17'636.97		22'950.00		44'008.95
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		-	
Excédent de financement		17'649.38		22'970.00		44'016.15	
Insuffisance de financement			-		-		-
Total		17'649.38	17'649.38	22'970.00	22'970.00	44'016.15	44'016.15
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			17'649.38		22'970.00		44'016.15
Report de l'insuffisance de financement		-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		-		-
Report des recettes d'investissement au bilan			-		-		-
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			-		-		1.00
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Augmentation du capital propre		17'649.38		22'970.00		44'016.15	
Diminution du capital propre			-		-		-
Total		17'649.38	17'649.38	22'970.00	22'970.00	44'016.15	44'016.15

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		44'008.95
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	1.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	6.20
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			44'016.15
Dépenses d'investissements			
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Recettes d'investissements			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
100	Disponibilités et placements à court terme	148'495.39	78'227.34
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	137'363.19	203'444.91
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	2.00	2.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	209'735.79	161'533.31
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-114'284.20
29	Capital propre	198'127.79	242'142.94
Variation des liquidités et placements à court terme			-70'268.05
100	Disponibilités et placements à court terme	148'495.39	78'227.34

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2021

Etat 31.12.2022

1	Actif	407'863.58	403'676.25
	Patrimoine financier	285'860.58	281'674.25
100	Disponibilités et placements à court terme	148'495.39	78'227.34
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	137'363.19	203'444.91
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	2.00	2.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	122'003.00	122'002.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	122'003.00	122'002.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	407'863.58	403'676.25
	Capitaux de tiers	209'735.79	161'533.31
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	209'735.79	161'533.31
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	198'127.79	242'142.94
29	Capital propre	198'127.79	242'142.94

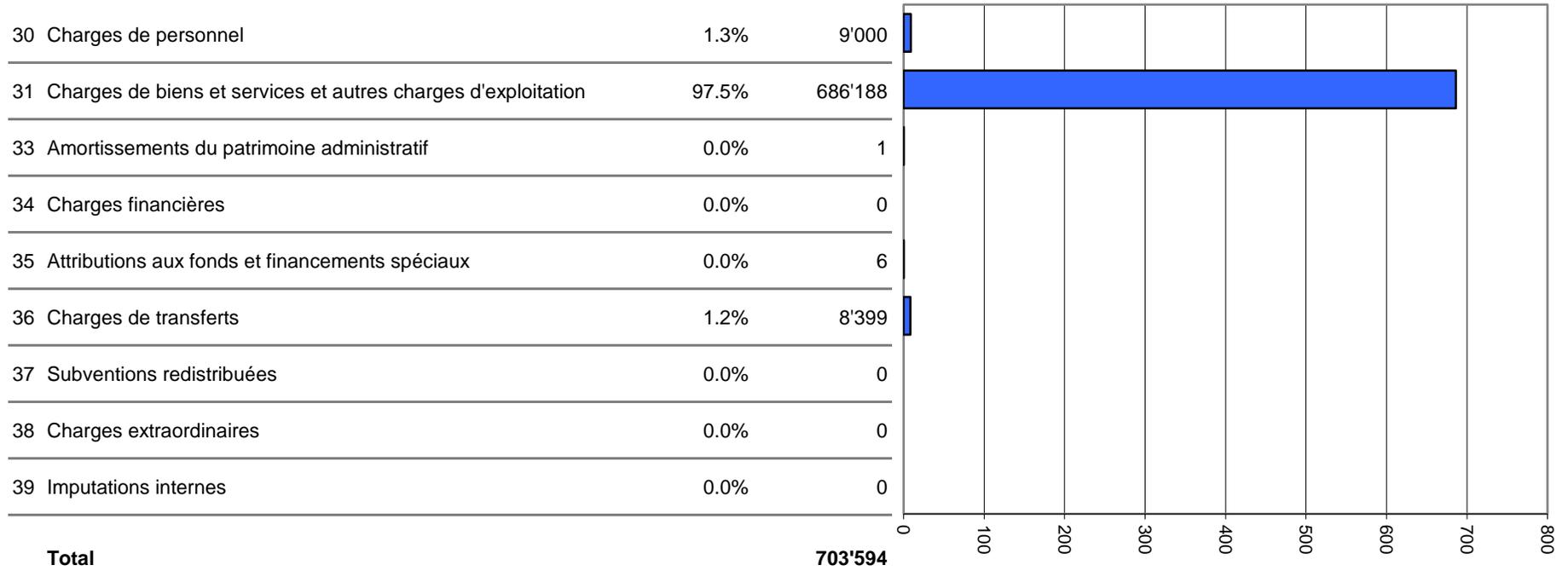
Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	20'498.65	420.00	17'300.00	-	20'007.89
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	508'944.76	546'660.38	461'270.00	501'520.00	683'585.85	747'182.69
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	529'443.41	547'080.38	478'570.00	501'520.00	703'593.74	747'602.69
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	17'636.97		22'950.00		44'008.95	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	30 Charges de personnel	9'000.00		9'100.00		9'000.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	511'803.50		464'450.00		686'188.04	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		-		1.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	12.41		20.00		6.20	
36 Charges de transferts	8'627.50		5'000.00		8'398.50	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		21'602.15		26'000.00		32'974.70
42 Taxes		166'092.42		155'500.00		303'958.89
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		432.41		20.00		426.20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		358'953.40		320'000.00		410'242.90
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	529'443.41	547'080.38	478'570.00	501'520.00	703'593.74	747'602.69
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	17'636.97		22'950.00		44'008.95	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

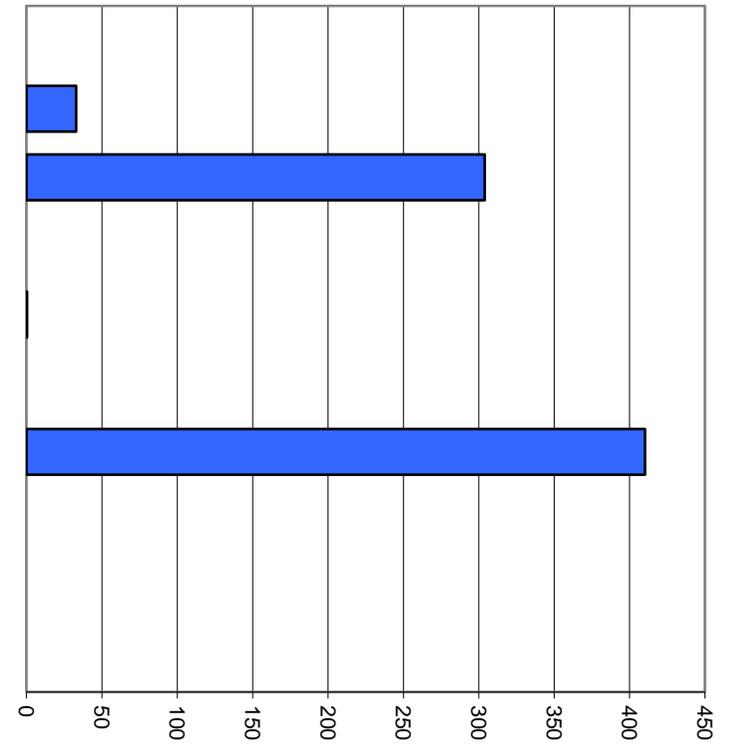
Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures, charges



Compte de résultats selon les natures, revenus

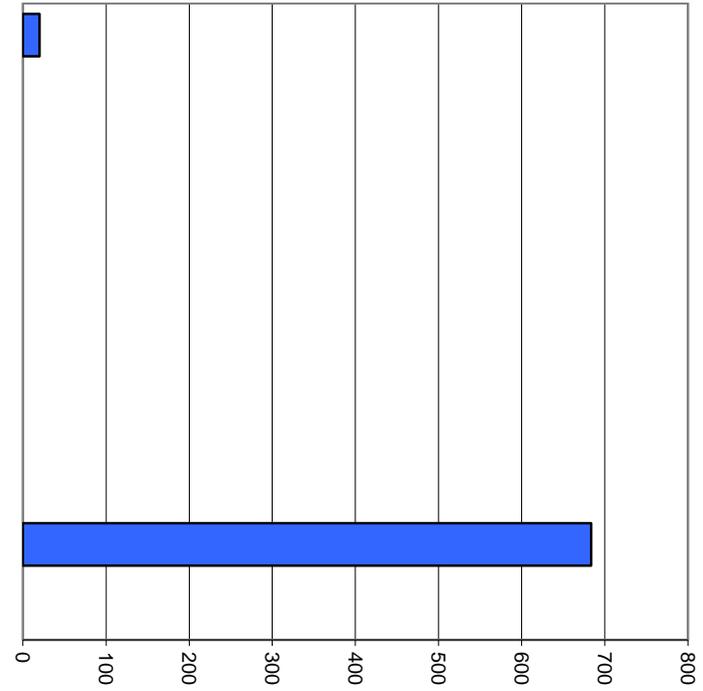
40 Revenus fiscaux	0.0%	0
41 Patentes et concessions	4.4%	32'975
42 Taxes	40.7%	303'959
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	0.1%	426
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46 Revenus de transferts	54.9%	410'243
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
Total		747'603



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, charges

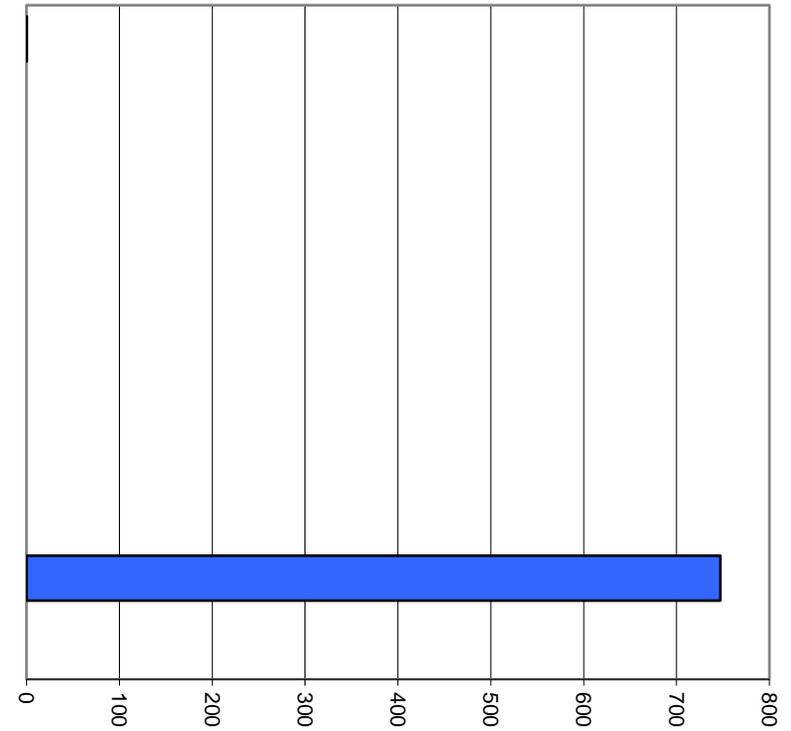
0	Administration générale	2.8%	20'008
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	97.2%	683'586
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			703'594



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, revenus

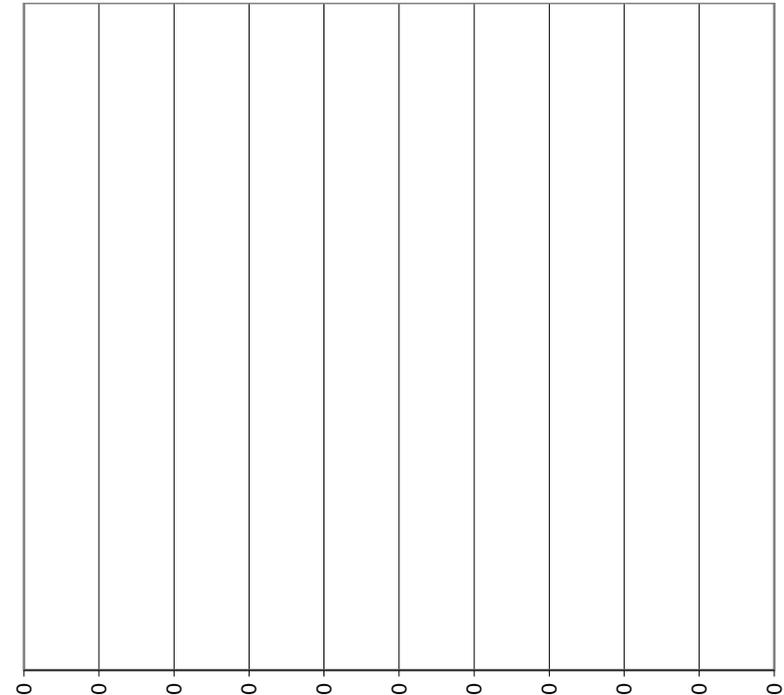
0	Administration générale	0.1%	420
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	99.9%	747'183
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			747'603



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, dépenses

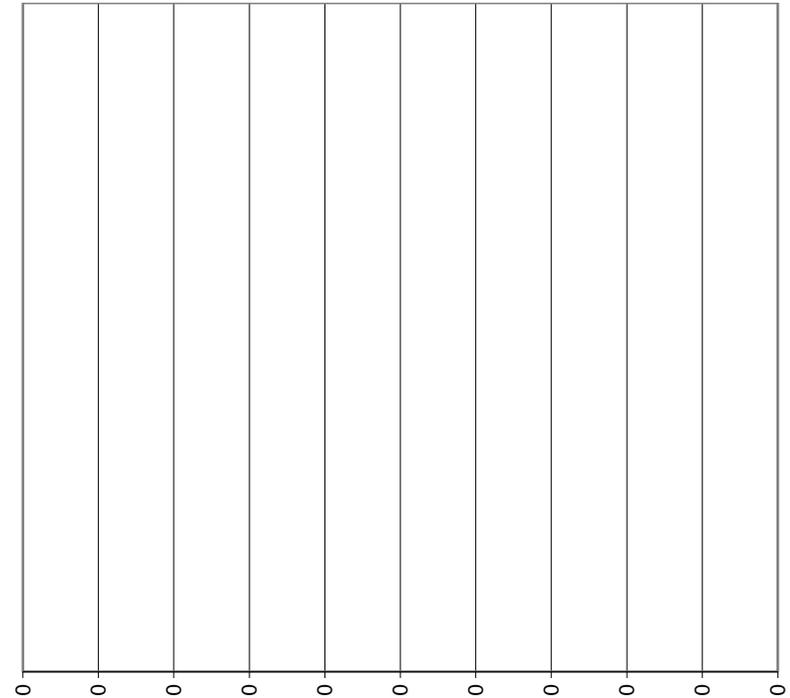
0	Administration générale	#DIV/0!	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	#DIV/0!	0
2	Formation	#DIV/0!	0
3	Culture, sports et loisirs, église	#DIV/0!	0
4	Santé	#DIV/0!	0
5	Prévoyance sociale	#DIV/0!	0
6	Trafic et télécommunications	#DIV/0!	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	#DIV/0!	0
8	Economie publique	#DIV/0!	0
9	Finances et impôts	#DIV/0!	0
Total			0



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	#DIV/0!	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	#DIV/0!	0
2	Formation	#DIV/0!	0
3	Culture, sports et loisirs, église	#DIV/0!	0
4	Santé	#DIV/0!	0
5	Prévoyance sociale	#DIV/0!	0
6	Trafic et télécommunications	#DIV/0!	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	#DIV/0!	0
8	Economie publique	#DIV/0!	0
9	Finances et impôts	#DIV/0!	0
Total			0



Milliers

		2021	2022	Moyenne
--	--	------	------	---------

1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I		CHF	-76'124.79	-120'140.94	-98'132.87
Revenus fiscaux	40	CHF	-	-	-

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement		CHF	17'649.38	44'016.15	30'832.77
investissements nets		CHF	-	-	-

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

2021

2022

Moyenne

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-12.41	-6.20	-9.31
Revenus courants	CHF	547'080.38	747'602.69	647'341.54
		0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	209'735.79	161'533.31	185'634.55
Revenus courants	CHF	547'080.38	747'602.69	647'341.54
		38.34%	21.61%	28.68%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2021	2022	Moyenne
--	------	------	---------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	-	-
Dépenses totales	CHF	529'431.00	703'586.54	616'508.77

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	-12.41	-5.20	-8.81
Revenus courants	CHF	547'080.38	747'602.69	647'341.54
		0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2021	2022	Moyenne
--	------	------	---------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

	CHF	2021	2022	Moyenne
Dette nette I		-76'124.79	-120'140.94	-98'132.87
Population résidante permanente		842	837	840
		-90	-144	-117

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

	CHF	2021	2022	Moyenne
Autofinancement		17'649.38	44'016.15	30'832.77
Revenus courants		547'080.38	747'602.69	647'341.54
		3.23%	5.89%	4.76%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux			

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	38.3%	21.6%	28.7%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dettes nettes l par habitant	-90	-144	-117

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	3.2%	5.9%	4.8%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)			
2. Degré d'autofinancement (I2)			
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.00%	0.00%	0.00%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	38.34%	21.61%	28.68%
	très bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	0.00%	0.00%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	0.00%	0.00%	0.00%
	charge faible	charge faible	charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-90	-144	-117
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	3.23%	5.89%	4.76%
	mauvais	mauvais	mauvais

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0		ADMINISTRATION GENERALE	20,007.89	420.00	17,300.00		20,498.65	420.00
01		Législatif et exécutif	9,000.00		9,000.00		9,000.00	
012		Exécutif	9,000.00		9,000.00		9,000.00	
012.30		Charges de personnel	9,000.00		9,000.00		9,000.00	
012.3000.01		Rétribution autorités	6,000.00		6,000.00		6,000.00	
012.3001.00		Frais de représentation			3,000.00		3,000.00	
012.3099.01		Charges du personnel	3,000.00					
02		Services généraux	11,007.89	420.00	8,300.00		11,498.65	420.00
022		Services généraux	10,935.19	420.00	8,300.00		11,498.65	420.00
022.31		Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	2,536.69		3,300.00		2,871.15	
022.3130.00		Frais de port et CCP	63.19		100.00		63.10	
022.3132.00		Frais fiduciaire	1,723.20		1,500.00		1,723.20	
022.3134.00		Assurances	531.00		1,000.00		77.60	
022.3137.00		Impôt communal			200.00		825.00	
022.3137.01		Impôt cantonal	219.30		500.00		182.25	
022.36		Charges de transfert	8,398.50		5,000.00		8,627.50	
022.3612.00		Honoraires administration	5,000.00		5,000.00		5,000.00	
022.3636.00		Cotisations aux associations	3,398.50				3,627.50	
022.44		Revenus financiers		420.00				420.00
022.4470.00		Loyers et fermages		420.00				420.00
029		Immeubles administratifs	72.70					
029.31		Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	72.70					
029.3134.00		Assurances	72.70					

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8		ECONOMIE PUBLIQUE	683,585.85	747,182.69	461,270.00	501,520.00	508,944.76	546,660.38
82		Sylviculture	683,585.85	714,207.99	461,270.00	475,520.00	508,944.76	525,058.23
820		Sylviculture	683,585.85	714,207.99	461,270.00	475,520.00	508,944.76	525,058.23
820.30		Charges de personnel			100.00			
820.3000.00		Commission sylviculture			100.00			
820.31		Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	683,578.65		461,150.00		508,932.35	
820.3101.00		Carburants véhicules et machines			150.00		329.50	
820.3101.01		Matériel d'exploitation et fournitures	380.00				188.50	
820.3130.01		Frais de coupe de bois	578,817.00		380,000.00		385,155.95	
820.3130.02		Frais de transports de bois	81,508.10		60,000.00		98,724.65	
820.3130.03		Frais divers			3,000.00			
820.3134.00		Assurances	12,091.20		12,000.00		12,622.20	
820.3151.00		Entretien des véhicules	10,782.35		6,000.00		11,911.55	
820.33		Amortissements du patrimoine administrat if PA	1.00					
820.3300.40		Amortissements bâtiments	1.00					
820.35		Attributions aux fonds et financements s péciaux	6.20		20.00		12.41	
820.3511.00		Attribution au fonds forestier de réserv e	6.20		20.00		12.41	
820.42		Taxes et redevances		303,958.89		155,500.00		166,092.42
820.4240.00		Location tracteur forestier HSM 805		24,304.50		30,000.00		30,790.50
820.4250.00		Vente de bois de service et industrie		266,838.31		120,000.00		124,940.70
820.4250.01		Vente de bois de feu		9,797.28		2,000.00		7,794.37
820.4250.02		Location terrains bourgeoisiaux				3,500.00		
820.4250.03		Vente sapins de Noël		220.00				340.00
820.4260.00		Remboursement impôt huiles minérales		2,798.80				2,226.85
820.44		Revenus financiers		6.20		20.00		12.41
820.4400.00		Intérêts du fonds forestier de réserve		6.20		20.00		12.41

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.46		Revenus de transferts		410,242.90		320,000.00		358,953.40
820.4631.00		Subventions cantonales		410,242.90		320,000.00		358,953.40
89		Autres exploitations artisanales		32,974.70		26,000.00		21,602.15
890		Autres exploitations artisanales		32,974.70		26,000.00		21,602.15
890.41		Patentes et concessions		32,974.70		26,000.00		21,602.15
890.4120.00		Concession GVH		32,974.70		26,000.00		21,602.15

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation						
0 ADMINISTRATION GENERALE	20,007.89	420.00	17,300.00		20,498.65	420.00
		19,587.89		17,300.00		20,078.65
8 ECONOMIE PUBLIQUE	683,585.85	747,182.69	461,270.00	501,520.00	508,944.76	546,660.38
	63,596.84		40,250.00		37,715.62	
Total	703,593.74	747,602.69	478,570.00	501,520.00	529,443.41	547,080.38
	44,008.95		22,950.00		17,636.97	

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION PAR NATURE

Services 0 à 999

Compte	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart
3	CHARGES	703,593.74	478,570.00	529,443.41	225,023.74
30	Charges de personnel	9,000.00	9,100.00	9,000.00	100.00-
300	Autorités et commissions	6,000.00	9,100.00	9,000.00	3,100.00-
3000	Salaires, indemnités journalières et jet	6,000.00	6,100.00	6,000.00	100.00-
012.3000.01	Rétribution autorités	6,000.00	6,000.00	6,000.00	
820.3000.00	Commission sylviculture		100.00		100.00-
3001	Paiements à des membres d'autorités et d		3,000.00	3,000.00	3,000.00-
012.3001.00	Frais de représentation		3,000.00	3,000.00	3,000.00-
309	Autres charges de personnel	3,000.00			3,000.00
3099	Autres charges de personnel	3,000.00			3,000.00
012.3099.01	Charges du personnel	3,000.00			3,000.00
31	Charges de biens et services et autres c	686,188.04	464,450.00	511,803.50	221,738.04
310	Charges de matériel et de marchandises	380.00	150.00	518.00	230.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	380.00	150.00	518.00	230.00
820.3101.00	Carburants véhicules et machines		150.00	329.50	150.00-
820.3101.01	Matériel d'exploitation et fournitures	380.00		188.50	380.00
313	Prestations de services et honoraires	675,025.69	458,300.00	499,373.95	216,725.69
3130	Prestations de services de tiers	660,388.29	443,100.00	483,943.70	217,288.29
022.3130.00	Frais de port et CCP	63.19	100.00	63.10	36.81-
820.3130.01	Frais de coupe de bois	578,817.00	380,000.00	385,155.95	198,817.00
820.3130.02	Frais de transports de bois	81,508.10	60,000.00	98,724.65	21,508.10
820.3130.03	Frais divers		3,000.00		3,000.00-
3132	Honoraires de conseillers externes, expe	1,723.20	1,500.00	1,723.20	223.20
022.3132.00	Frais fiduciaire	1,723.20	1,500.00	1,723.20	223.20
3134	Primes d'assurances de choses	12,694.90	13,000.00	12,699.80	305.10-
022.3134.00	Assurances	531.00	1,000.00	77.60	469.00-
029.3134.00	Assurances	72.70			72.70
820.3134.00	Assurances	12,091.20	12,000.00	12,622.20	91.20

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION PAR NATURE

Services 0 à 999

Compte	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart
3137	Impôts et taxes	219.30	700.00	1,007.25	480.70-
022.3137.00	Impôt communal		200.00	825.00	200.00-
022.3137.01	Impôt cantonal	219.30	500.00	182.25	280.70-
315	Entretien des biens meubles et immobilis	10,782.35	6,000.00	11,911.55	4,782.35
3151	Entretien de machines, appareils, véhicu	10,782.35	6,000.00	11,911.55	4,782.35
820.3151.00	Entretien des véhicules	10,782.35	6,000.00	11,911.55	4,782.35
33	Amortissements du patrimoine administrat	1.00			1.00
330	Amortissements des immobilisations corpo	1.00			1.00
3300	Amortissements planifiés, immobilisation	1.00			1.00
820.3300.40	Amortissements bâtiments	1.00			1.00
35	Attributions aux fonds et financements s	6.20	20.00	12.41	13.80-
351	Attributions aux fonds et financements s	6.20	20.00	12.41	13.80-
3511	Attributions aux fonds du capital propre	6.20	20.00	12.41	13.80-
820.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserv	6.20	20.00	12.41	13.80-
36	Charges de transfert	8,398.50	5,000.00	8,627.50	3,398.50
361	Dédommagements à des collectivités publi	5,000.00	5,000.00	5,000.00	
3612	Dédommagements aux communes et aux assoc	5,000.00	5,000.00	5,000.00	
022.3612.00	Honoraires administration	5,000.00	5,000.00	5,000.00	
363	Subventions à des collectivités publique	3,398.50		3,627.50	3,398.50
3636	Subventions aux organisations privées à	3,398.50		3,627.50	3,398.50
022.3636.00	Cotisations aux associations	3,398.50		3,627.50	3,398.50

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION PAR NATURE

Services 0 à 999

Compte	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart
4	REVENUS	747,602.69	501,520.00	547,080.38	246,082.69
41	Patentes et concessions	32,974.70	26,000.00	21,602.15	6,974.70
412	Concessions	32,974.70	26,000.00	21,602.15	6,974.70
4120	Concessions	32,974.70	26,000.00	21,602.15	6,974.70
890.4120.00	Concession GVH	32,974.70	26,000.00	21,602.15	6,974.70
42	Taxes et redevances	303,958.89	155,500.00	166,092.42	148,458.89
424	Taxes d'utilisation et taxes pour presta	24,304.50	30,000.00	30,790.50	5,695.50-
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour presta	24,304.50	30,000.00	30,790.50	5,695.50-
820.4240.00	Location tracteur forestier HSM 805	24,304.50	30,000.00	30,790.50	5,695.50-
425	Recette sur ventes	276,855.59	125,500.00	133,075.07	151,355.59
4250	Ventes	276,855.59	125,500.00	133,075.07	151,355.59
820.4250.00	Vente de bois de service et industrie	266,838.31	120,000.00	124,940.70	146,838.31
820.4250.01	Vente de bois de feu	9,797.28	2,000.00	7,794.37	7,797.28
820.4250.02	Location terrains bourgeoisiaux		3,500.00		3,500.00-
820.4250.03	Vente sapins de Noël	220.00		340.00	220.00
426	Remboursements	2,798.80		2,226.85	2,798.80
4260	Remboursements et participations de tier	2,798.80		2,226.85	2,798.80
820.4260.00	Remboursement impôt huiles minérales	2,798.80		2,226.85	2,798.80
44	Revenus financiers	426.20	20.00	432.41	406.20
440	Revenus des intérêts	6.20	20.00	12.41	13.80-
4400	Intérêts des liquidités	6.20	20.00	12.41	13.80-
820.4400.00	Intérêts du fonds forestier de réserve	6.20	20.00	12.41	13.80-
447	Revenus des immeubles PA	420.00		420.00	420.00
4470	Loyers et fermages, immeubles PA	420.00		420.00	420.00
022.4470.00	Loyers et fermages	420.00		420.00	420.00
46	Revenus de transferts	410,242.90	320,000.00	358,953.40	90,242.90

Avec crédits complémentaires

COMPTE DE RESULTATS PAR CLASSIFICATION PAR NATURE

Services 0 à 999

Compte	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart
463	Subventions de collectivités publiques e	410,242.90	320,000.00	358,953.40	90,242.90
4631	Subventions des cantons et des concordat	410,242.90	320,000.00	358,953.40	90,242.90
820.4631.00	Subventions cantonales	410,242.90	320,000.00	358,953.40	90,242.90

Exercice 2022 Ecritures du 01.01.2022 au 31.12.2022
Comptes 1 à 9999.99

Ecritures traitées
Engagés Comptabilisées
Non

Compte	Libellé	31.12.2022	31.12.2021	Ecart	%
1	<u>Actif</u>	403,676.25	407,863.58	4,187.33-	-1%
10	Patrimoine financier	281,674.25	285,860.58	4,186.33-	-1%
100	Disponibilités et placements à court ter	78,227.34	148,495.39	70,268.05-	-89%
1001	La Poste	16,181.52	86,455.77	70,274.25-	-434%
1001.00	PostFinance 17-533440-4	16,181.52	86,455.77	70,274.25-	-434%
1002	Banque	62,045.82	62,039.62	6.20	0%
1002.00	Raiffeisen Fonds forestier de réserve	62,045.82	62,039.62	6.20	0%
104	Actifs de régularisation	203,444.91	137,363.19	66,081.72	32%
1041	Charges de biens et services et autres c	203,444.91	137,363.19	66,081.72	32%
1041.00	Actifs transitoires	203,444.91	137,363.19	66,081.72	32%
107	Placements financiers	2.00	2.00	0.00	0%
1070	Actions et parts sociales	2.00	2.00	0.00	0%
1070.00	Cabane des Becs de Bosson	1.00	1.00	0.00	0%
1070.01	Fromagerie de St-Martin	1.00	1.00	0.00	0%
14	Patrimoine administratif	122,002.00	122,003.00	1.00-	0%
140	Immobilisations corporelles PA	122,002.00	122,003.00	1.00-	0%
1400	Terrains PA	2,000.00	2,000.00	0.00	0%
1400.00	Alpages	2,000.00	2,000.00	0.00	0%
1404	Terrains bâtis	0.00	1.00	1.00-	0%
1404.00	Dépôt forestier	0.00	1.00	1.00-	0%
1405	Forêts / Alpages	120,000.00	120,000.00	0.00	0%
1405.00	Forêts	120,000.00	120,000.00	0.00	0%
1406	Biens mobiliers PA	2.00	2.00	0.00	0%
1406.00	Tracteur forestier HSM 805	1.00	1.00	0.00	0%
1406.01	OPEL Campo	1.00	1.00	0.00	0%

Exercice 2022 Ecritures du 01.01.2022 au 31.12.2022
Comptes 1 à 9999.99

Ecritures traitées
Engagés Comptabilisées
Non

Compte	Libellé	31.12.2022	31.12.2021	Ecart	%
2	<u>Passif</u>	403,676.25-	407,863.58-	4,187.33	-1%
20	Capitaux de tiers	161,533.31-	271,775.41-	110,242.10	-68%
201	Engagements financiers à court terme	161,533.31-	209,735.79-	48,202.48	-29%
2011	Engagements envers les collectivités et	161,533.31-	209,735.79-	48,202.48	-29%
2011.00	c/c Commune de St-Martin	161,533.31-	209,735.79-	48,202.48	-30%
205	Provisions à court terme	0.00	62,039.62-	62,039.62	0%
2055	Provisions à court terme pour d'autres a	0.00	62,039.62-	62,039.62	0%
2055.00	Fonds forestier de réserve	0.00	62,039.62-	62,039.62	0%
29	Capitaux propres	242,142.94-	136,088.17-	106,054.77-	43%
291	Fonds enregistrés sous capital propre	62,045.82-	0.00	62,045.82-	100%
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	62,045.82-	0.00	62,045.82-	100%
2910.00	Fonds forestier de réserve	62,045.82-	0.00	62,045.82-	100%
299	Excédent/découvert du bilan	180,097.12-	136,088.17-	44,008.95-	24%
2999	Résultats cumulés des années précédentes	180,097.12-	136,088.17-	44,008.95-	24%
2999.00	Fortune nette	180,097.12-	136,088.17-	44,008.95-	24%

Exercice 2022 Ecritures du 01.01.2022 au 31.12.2022
Comptes 1 à 9999.99

Ecritures traitées
Engagés Comptabilisées
Non

Compte	Libellé	31.12.2022	31.12.2021	Ecart	%
	<u>Passif</u>	0.00	0.00	0.00	0%
9999.99	Compte de clôture	0.00	0.00	0.00	0%
Total		0.00	0.00	0.00	0%

Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	2'000			2'000	-	2'000	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%	0.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404 Bâtiments du PA	1			1	1	-	8%	100.00%
1405 Forêts PA	120'000			120'000	-	120'000	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA	2			2	-	2	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social				-		-	Selon risque	0.00%
146X Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires	122'003	-	-	122'003	1	122'002		

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	
Total immobilisations du PA	122'003	-	-	122'003	1	122'002	

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)

BOURGEOISIE DE ST-MARTIN - AMORTISSEMENTS 2022

PATRIMOINE ADMINISTRATIF											
MCH1	MCH2	Fonction	Nature	IMMOBILISATIONS	01.01.2022	Augmentation	Diminution	Sous-total	Amortissements		31.12.2022
									%	Montant	
140.00	1400.00	820	3300.00	Alpage	2'000.00	0.00	0.00	2'000.00	0	0.00	2'000.00
143.00	1404.00	820	3300.40	Dépôt forestier	1.00	0.00	0.00	1.00	8	1.00	0.00
145.00	1405.00	820	3300.50	Forêts	120'000.00	0.00	0.00	120'000.00	0	0.00	120'000.00
146.00	1406.00	820	3300.60	Tracteur HSM 805	1.00	0.00	0.00	1.00	35	0.00	1.00
146.01	1406.01	820	3300.60	OPEL Campo	1.00	0.00	0.00	1.00	35	0.00	1.00
				TOTAUX	122'003.00	0.00	0.00	122'003.00		1.00	122'002.00

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant	Assemblée primaire				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
	NEANT											

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
	NEANT				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	198'128	44'015	-	242'143
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	62'040	6		62'046
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	136'088	44'009		180'097

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	NEANT				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
	NEANT				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		-	-	-	-

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
Cabane Becs Bosson	30		1'000	-	1	1
Laiterie St-Martin	2		600	-	1	1

Rapport du réviseur sur les comptes annuels à l'assemblée primaire de la bourgeoisie de Saint-Martin

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saint-Martin, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Jessy Rudaz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé

Sion, le 24 mai 2023

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de St-Martin

1. Base légale

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de St-Martin se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La Bourgeoisie de St-Martin se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 0.00.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 1'000.00.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 10'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées. Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 0.00.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 10'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 0.00.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 1'000.00.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 1'000.00.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Ainsi décidé en séance du Conseil municipal du 15 septembre 2021

BOURGEOISIE DE ST-MARTIN



ALAIN ALTER
Président



MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal